

L'ALGÉRIENNE, Oran BRASSERIE-MALTERIE, FABRIQUE DE GLACE

S.A., 15 septembre 1898 p. une durée de 30 ans.

Charles-Frédéric KETTNER, président-fondateur et administrateur

Né à Strasbourg, le 20 mai 1844.
Fils de Frédéric Kettner (1809-1874) et de Catherine Salomé Rapp (1809-1857).
Marié à Wissembourg (Bas-Rhin), le 4 avril 1871, avec Marguerite Elisabeth Emilie Brandt. Dont :
— Émilie Marguerite(1872-1897) ;
— Alice (1874-1956).

Associé-gérant de la maison Scherrer et fils, Nuremberg, Strasbourg : marchand de houblon.

Il s'établit en Algérie pour raisons de santé.

Fondateur et administrateur de la [Société viticole d'Adélia](#), Alger.

Administrateur délégué de la [Nouvelle-Gallia](#) (Grande Brasserie)(1890), Paris.

Poète et auteur dramatique en dialecte.

Collaborateur de la *Stassburger Bürgerzeitung*. Il publia entre autres une bande dessinée satirique : Maiserloker's Helje.

Décédé à Oran, le 14 janvier 1899.

UNE BRASSERIE À ORAN (*Le Petit Fanal*, 30 juin 1898)

Nous applaudissons toujours quand des capitaux étrangers à l'Algérie viennent y chercher une rémunération qu'ils commencent à trouver difficilement en France ; nous applaudissons davantage encore lorsqu'ils nous apportent eux-mêmes une industrie nouvelle, s'appliquant à un objet de première nécessité, ou au moins d'utilité et de consommation générales.

C'est le cas pour la brasserie qu'un Algérien vient installer à Oran.

Une brasserie n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Nous en avons vu créer plusieurs en Algérie, qui n'ont pas réussi, ce qui n'étonne personne connaissant la profession. Il ne suffit pas de faire un mélange de houblon, d'orge et d'eau et de le laisser s'amalgamer à la grâce de Dieu. Il faut des soins constants, des caves appropriées, une

température toujours voisine de 0. Le capital nécessaire à une installation de ce genre atteint plusieurs centaines de mille francs.

Il se boit, à Oran seulement, une quantité considérable de bière. Elle vient toute de France et de l'Etranger. On a imputé à la chaleur la cause de nos succès. Cependant, on fabrique de la bière sur place dans les contrées les plus chaudes, au Brésil, au Mexique, en Australie, au Japon. Quoi qu'on en puisse dire, la bière n'est pas un article d'exportation lointaine. Pour la faire voyager, il faut lui donner un degré alcoolique qui en fait une boisson intoxicante au lieu d'une boisson rafraîchissante et légère qu'elle devrait toujours être.

C'est ce qu'explique M. Kettner dans la brochure que nous avons sous les yeux.

M. Kettner n'est pas un inconnu pour l'Algérie. Déjà, en 1882, il a créé le beau domaine de la Société viticole d'Adélia, avec ses 120 hectares de vigne, dont il est encore administrateur.

Avec quelques amis de Paris et de Strasbourg, il apporte à la création de la brasserie oranaise une première mise de fond de cent mille francs.

Il a choisi pour l'emplacement de son usine un vaste terrain situé près de la gare de Karguentah, à une altitude qui assure une aération indispensable à cette fabrication, où les fermentations subissent l'influence de tout air vicié.

Enfin, il s'est entendu avec la Compagnie des Eaux, qui s'est engagée à lui fournir les quantités qui lui seront nécessaires du ravin Rez-el-Aïn.

M. Kettner fait appel aux capitaux oranais pour compléter la somme nécessaire à son entreprise. Il s'est déjà assuré le concours des principales personnalités de notre ville. Nous ne doutons pas qu'il mène cette affaire à bonne fin, et qu'avant peu, nous soyons dotée d'une boisson saine, agréable...et bon marché.

Annonces légales et divers

Étude de M^e PITOLLET, notaire à Oran
Constitution de la Société anonyme L'ALGÉRIENNE
(*Le Petit Fanal*, 10 octobre 1898)

I. — Extrait des statuts.

Suivant acte reçu par M^e Pitollet, notaire à Oran, le premier août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, portant cette mention : « Enregistré à Oran, le trois août mil huit cent quatre vingt dix-huit, folio 93, case 13, reçu un franc soixante cinq centimes décimes compris ».

Signé : ROUSSET.

Monsieur Charles-Frédéric KETTNER, administrateur de la brasserie « La Nouvelle Gallia », rue Voie-Verte, numéro 16, à Paris, demeurant à Oran, boulevard National numéro 36,

Et Monsieur Paul MOUTON, propriétaire, demeurant à Oran, rue d'Arzew, numéro 47,

Ont établi les statuts d'une société anonyme.

De ces statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier. — Il est formé entre les futurs propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme conformément à la loi du vingt quatre juillet mil huit cent soixante-sept.

Elle a pour objet :

1° La fabrication de la bière et de la glace ;

2° La vente de ces produits ;

3- Et généralement toutes les opérations qui se rattachent à ces industries

Article 2. — La société prend la dénomination de « L'Algérienne ».

Article 3. — Le siège social est établi à Oran. Il pourra être transporté dans tout autre endroit par simple décision du conseil d'administration qui sera publiée.

Article 4. — La durée de la société est fixée à trente ans à partir de sa constitution définitive ; cette durée pourra être prorogée ou la dissolution anticipée prononcée par délibération de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'article 41 ci après.

Article 5. — Le capital social est fixé à quatre cent mille francs. Il est représenté par huit cents actions de cinq cents francs chacune.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires, la société pourra augmenter le capital par l'émission de nouvelles actions délivrées soit contre espèces, soit contre apports.

Article 6. — Un premier quart de cent vingt-cinq francs par actions devra être versé en espèces aussitôt après souscription de la totalité du capital social. Les trois autres quarts seront versés aux époques fixées par le conseil d'administration.

Article 7. — Les titres des actions seront au porteur.

Lors de chaque appel de fonds, les actionnaires recevront une quittance provisoire jusqu'à ce que les actions définitives puissent être délivrées après paiement intégral de leur montant.

.....

Article 14. — La société émettra immédiatement ceux cent mille francs d'obligations hypothécaires.

Les titres des obligations seront de cinq cents francs chacun et porteront intérêt de cinq pour cent par an net de toute charge et impôt.

Ces obligations seront remboursées à partir de mil neuf cent neuf jusqu'en mil neuf cent vingt huit, soit en vingt annuités par voie de tirage. Le montant des remboursements sera prélevé sur les exercices correspondants ou à défaut sur les réserves disponibles.

Article 15. — La société est administrée par un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale et composée de cinq membres.

Article 16. — Chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins.

.....

Article 17. — Par exception, le premier conseil d'administration ne sera pas nommé en assemblée générale, il est statutairement nommé pour trois ans et sera composé des cinq membres ci-après :

MM. KETTNER, comparant ;
Pierre COUTURES, officier supérieur en retraite à Oran ;
Eugène LALLEMENT, négociant à Oran ;
Joseph THÉUS, négociant à Oran
et MOUTON, comparant.

.....

Les actionnaires habitant la France ou l'Etranger auront le droit de déposer leurs titres au siège social à Paris des établissements algériens : Banque de l'Algérie, Compagnie Algérienne ou Crédit Foncier Algérien dont le certificat de dépôt suffira pour donner au déposant le droit de se faire représenter aux assemblées générales.

.....

III. — Extrait de la délibération constitutive.

D'une délibération prise le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit par l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme dite « l'Algérienne » ..., il résulte que cette première assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

.....

3 Elle a nommé comme commissaire de surveillance, monsieur Auguste Beyna, directeur de la Compagnie Algérienne à Oran, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice. Monsieur Beyna a accepté cette fonction.

Et comme commissaire adjoint, monsieur Henri Brustlein, ingénieur de la maison Burgart, demeurant à Oran, lequel a aussi accepté cette fonction.

.....

Annonces légales et divers

Étude de M^e PITOLLET, notaire à Oran, rue de la Paix, n^o 1, maison Bonifay.
Société anonyme L'ALGERIENNE

Modifications aux statuts. — Augmentation du capital social.
(*Le Petit Fanal*, 14 novembre 1898)

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme « L'Algérienne », brasserie et fabrique de glace à Oran, en date du 15 octobre 1898, les articles 3, 14, 24 et 34 des statuts, déjà publiés, ont été modifiés comme suit :

Article 3

Le siège social est à Oran et ne pourra être transféré ailleurs.

Article 14

Il a été ajouté :

Le conseil d'administration est toutefois autorisé à remplacer cette émission d'obligations par un emprunt hypothécaire simple, amortissable dans les conditions précitées et à un taux à peu près similaire.

Article 24

Il accorde toutes gratifications et remises proportionnelles aux chefs de service employés par la Société et aux délégués du conseil d'administration, déterminés par l'article 46 ci-après.

Article 34

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires de trois actions. Les propriétaires d'actions doivent déposer leurs titres au siège social, au moins cinq jours avant l'époque fixée parla réunion, etc. etc.

Les actionnaires habitant la France ou l'étranger auront le droit de déposer leurs titres au siège social à Paris des établissements algériens : Compagnie Algérienne, Crédit foncier et agricole d'Algérie et à Strasbourg à la succursale de la Banque de Mulhouse dont le certificat de dépôt etc.

Par la même délibération, l'Assemblée générale a adopté l'augmentation du capital social de cent mille francs et a porté par suite ce capital à la somme de cinq cent mille francs.

Une expédition en bonne forme de cette délibération a été déposée le cinq novembre courant par M. Charles Kettner, président du conseil d'administration de la Société l' « Algérienne », demeurant à Oran, aux rangs des minutes de M^e Pitollet, notaire à Oran, et cette expédition a été enregistrée avec ledit acte de dépôt.

Une expédition, tant de l'acte de dépôt sus énoncé, que de la délibération dont s'agit ont été déposés le douze novembre courant à chacun des greffes du Tribunal de Commerce d'Oran et de la Justice de Paix d'Oran.

Pour insertion,
Signé: PITOLLET.

Chronique locale
(*Le Petit Fanal*, 6 janvier 1899)

Carnet de deuil. — Nous apprenons avec beaucoup de peine la mort de M. Kettner, directeur de la Brasserie l'Algérienne.

Bien que depuis deux ans à peine à Oran, M. Kettner, par l'affabilité de son caractère, sa courtoisie et son activité, avait su se créer de nombreuses et solides relations et il était à la tête d'une affaire appelée à un avenir des plus brillants.

La mort est venue le prendre au moment où il allait pouvoir recueillir les premiers fruits de quinze mois de labeur acharné.

Natif de Strasbourg, M. Kettner avait gardé au cœur le culte pieux de la patrie perdue, et, hier encore plein de vie, il se réjouissait des nouvelles reçues de là-bas où ses nombreux amis ne l'oubliaient pas, car aussi fin lettré qu'habile industriel, il avait laissé au répertoire du théâtre de Strasbourg plusieurs œuvres applaudies dont l'une encore avait été représentée la semaine dernière.

Nous présentons à la famille de M. Kettner et à tous ses amis l'expression de nos sincères condoléances pour le deuil cruel qui les frappe.

Jean-Jacques WOHLHÜTER (1853-1910), administrateur délégué

Représentant de la maison Scharrer et fils, de Nuremberg, avec succursale à Strasbourg : marchand de houblon.

Président et administrateur délégué de la Société viticole d'Adélie.

Administrateur délégué de la Nouvelle-Gallia (Grande Brasserie)(1890), Paris : voir [encadré](#).

Chronique locale
(*Le Petit Fanal*, 23 janvier 1899)

La Brasserie l'« Algérienne ». — Le conseil d'administration de la Brasserie l'Algérienne a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires pour que rien ne soit changé dans la marche générale de l'affaire qu'avait tracée et arrêtée M. Ch. F. Kettner, son dévoué et regretté président.

Il tient à les assurer que l'avenir de la Brasserie ne peut être nullement compromis par la perte qu'il vient d'éprouver et que rien n'a pu changer les garanties de réussite qui signalèrent l'entreprise à leur attention lors de sa création.

Le conseil d'administration.

Publicités

(*Le Petit Fanal*, 25 décembre 1899-25 mars 1900)

Brasserie « L'ALGÉRIENNE »

Bière fine « BOCK »
se trouve dans les principaux cafés de la ville

Bière de table « SALVADOR. »
La bouteille, 0 fr. 30. — Le litre, 0 fr. 40
Vente au détail, chez MM. HUMMEL, rue d'Arzew ;
— — DANDINE, place des Victoires ;
— — AMANN « Épicerie Parisienne » ;
et dans les principales épiceries de la ville

Les bières de la Brasserie « L'Algérienne » étant fabriquées sur place, sont garanties pur malt et houblon, *sans addition d'alcool ni d'antiseptique.*

AVIS

(*La Dépêche algérienne*, 4 juillet 1900)

Messieurs les brasseurs et entrepositaires de bière d'Alger, soussignés, ont l'avantage de rappeler à messieurs les limonadiers et dépositaires du département d'Alger qu'à dater du premier courant, les bouteilles et bocks sont facturés et payés en même temps que la bière au prix uniforme de quinze centimes l'un.

Cette mesure a simplement pour but de garantir un matériel très coûteux qui disparaît journallement à notre plus grand préjudice.

ALABOUVETTE, Brasseries de la Loire (Saint-Étienne).

FIRPO, Brasserie l'Algérienne d'Oran et Brasserie Tourtel.

KLING, Brasserie du Sud-Est, à Beaucaire.

NOAILLY, Brasserie Cartoux frères d'Avignon.

RAVAZZA, Brasserie du Phénix. Marseille.

SACRAT, Brasseries de la Méditerranée, Marseille et Lyon.

TESTE, Brasserie de la Fontaine, Nîmes.

THOMSON, Brasserie de l'Harrach, Maison-Carrée,

Nota. — Il va sans dire que, suivant ce qui précède, les bouteilles qui devront être payées en même temps que la bière, au moment de la livraison, seront remboursées lorsqu'elles seront rendues.

ÉCHOS

ALGER

(*La Dépêche algérienne*, 19 août 1900)

Par suite de la grève des chauffeurs, grand nombre de cafés et brasseries de notre ville, se fournissant dans la Métropole, se sont trouvés à court de bière depuis deux jours.

Tel n'a pas été le cas de la Brasserie Terminus qui, bien inspirée et voulant faciliter les industries algériennes, sert à sa clientèle, de jour en jour plus nombreuse, l'excellente bière *L'Algérienne*, de fabrication oranaise et qui est si justement appréciée de tous les connaisseurs.

On ne peut certainement pas nous taxer de séparatisme, mais nous sommes de ceux qui estimons que le commerce algérien doit être aidé, encouragé en tout et pour tout ; et en signalant à nos lecteurs l'intéressante innovation de la Brasserie Terminus, en leur faisant connaître qu'ils trouveront dans ce confortable établissement une excellente bière pouvant avantageusement et à tous les points de vue rivaliser avec les produits similaires de la Métropole, nous croyons leur être agréable et servir les intérêts algériens.

(*La Dépêche algérienne*, 20 août 1900)

Nous avons dit hier quelques mots de la nouvelle brasserie qui vient d'être créée à Oran. Nous avons eu le plaisir de recevoir, à la suite de notre écho, la visite de M. Georges Irr, le jeune et sympathique directeur de cet établissement, qui a bien voulu nous fournir à en sujet quelques renseignements que nos lecteurs liront avec intérêt.

La Brasserie, installée à Oran dans de vastes et confortables bâtiments situés à proximité, de la gare Karguentah, a été constituée avec un capital de 950.000 francs. Elle est munie d'un outillage nouveau et entièrement perfectionné qui peut suffire à une production annuelle d'environ 20.000 hectos. La vente se fait en fûts et en bouteilles et le public oranais a fait aux produits de *L'Algérienne* un accueil si sympathique qu'il est sorti de l'usine, dans le courant de juillet, plus de 300.000 bouteilles et un nombre considérable d'hectolitres en fûts expédiés dans les trois départements.

Cela seul prouve combien la bière faite sur place, dont la teneur en alcool est normale et qui est absolument dépourvue d'antiseptiques, trouve d'appréciateurs et de partisans.

Nous sommes certains que la même faveur attend à Alger les produits de *L'Algérienne* et nous souhaitons de tout cœur à M. Georges Irr le gros succès que mérite l'effort fait par lui et ses amis pour doter l'Algérie d'une affaire industrielle de l'importance de la Brasserie *L'Algérienne*.

Il convient de rappeler qu'on peut déguster l'excellente bière *L'Algérienne* à la Brasserie Terminus et au Café d'Apollon, à Alger.

(*La Dépêche algérienne*, 13 avril 1901)

Don à une fête scolaire.

Nouvelles locales

(*La Dépêche algérienne*, 2 juillet 1903)

Heureuse innovation. — Dans un intéressant article paru dans son numéro du 16 mai, la *Revue universelle illustrée* nous apprend que la production de la Brasserie *L'Algérienne* atteint 10.000 hectolitres annuellement.

Nous voyons aujourd'hui cette jeune société de notre Colonie, après son succès si vaillamment conquis à Oran, son pays d'origine, s'offrir au jugement éclairé des Algérois et débiter en notre ville par une heureuse innovation.

En effet, M. Vincent, le nouveau propriétaire de la Brasserie de la Poste, profitant de la modicité des prix de transports, s'est décidé à imiter les grands établissements oranais en fixant le prix du bock à 0 fr. 20 et celui du demi à 0 fr. 35.

Nous le répétons, c'est une innovation heureuse que nous désirons sincèrement voir accueillir avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

ORAN
(*L'Écho d'Oran*, 12 janvier 1907)

Incendie. — Vers 5 heures du soir, un commencement d'incendie se produisait dans les mêmes circonstances, dans la cour de la Brasserie Algérienne, au village Delmonte. Une grande chaudière de goudron qui se trouvait sur le feu s'enflamma, et quelques fûts situés à proximité furent endommagés par les flammes.

Le feu a été circonscrit par des voisins.

ORAN
(*L'Écho d'Oran*, 28 février 1908)

AVIS. — M. Grégoire BALVERDI prévient ses nombreux clients et amis qu'ayant quitte de son plein gré et libre de tout engagement la Société des Glacières de Raz-el-Aïn, il continuera cette année à livrer de la glace pour le compte de la Nouvelle Glacière.

Concessionnaire de la Glacière de la Brasserie Algérienne pour la ville et les faubourgs. Seul fournisseur du Syndicat des limonadiers.

ORAN
(*L'Écho d'Oran*, 10 mai 1908)

AVIS important. — Les petits porteurs de titres de la Brasserie Algérienne d'Oran sont invités à se réunir chez M. H. Boule, 14, boulevard Seguin, le lundi, 11 mai, à 6 h. du soir, afin de s'entendre sur la nouvelle émission et de la combattre s'il y a lieu.

(*L'Écho d'Oran*, 21 octobre 1908)

Succès industriel. — À la suite de notre article paru dans la chronique locale du dimanche, 18 courant, sous la rubrique « Succès industriel », la Brasserie l'« Algérienne » nous écrit pour nous faire observer que, de tout temps, ses produits ont été l'objet des distinctions les plus flatteuses, aux diverses expositions auxquelles elle a participé.

Voici la liste des récompenses.

EXPOSITIONS UNIVERSELLES : Paris 1900 (un an après sa création) Médaille d'argent
Hanoï 1908, Médaille d'or, en collectivité

Saint-Louis (Amérique) 1901, Médaille d'or, en collectivité : Milan 1906, Médaille d'or, en collectivité.

EXPOSITION RÉGIONALE D'ARRAS 1904 (en plein pays de consommation de bière), grand prix.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE LONDRES 1908, hors concours.

Ces récompenses prouvent de façon indiscutable. qu'à conditions égales de dégustation, les bières de l'Algérienne sont appréciées par des connaisseurs impartiaux, comme équivalentes aux meilleures de France.

En fait de bière, il est un axiome qui dit : plus vite la bière est consommée en sortant des caves, glacières de la brasserie, meilleure elle est.

Or, ici en Algérie, c'est la bière l'« Algérienne » qui a le moins long trajet à faire pour parvenir au consommateur, et, la conclusion logique, mathématique, aussi irréfutable que 2 et 2 font 4, est donc qu'en Algérie, cette bière est meilleure à tous les points de vue que celles importées qui ont contre elles la durée du voyage, le trajet par mer, les nombreux changements de température (de wagon glacière en plein soleil sur les quais de chargement, des quais au bateau, du bateau également en plein soleil sur les quais d'Oran) impossibles à éviter.

NOUVELLES LOCALES (*L'Écho d'Oran*, 20 mai 1909)

Terrible explosion d'une chaudière. — Dans la nuit d'hier, vers 1 heure du matin, une formidable détonation s'est fait entendre au faubourg Delmonte, mettant les habitants en émoi : c'était une chaudière de la Brasserie Algérienne, située route de Sidi-Chami, qui venait de faire explosion.

La chaudière proprement dite passa au travers du mur de la chaufferie qui s'écroula, traversa une cour de cent mètres de longueur et, rencontrant le mur d'une écurie, elle y découpa, comme à l'emporte-pièce, une ouverture de six mètres de diamètre, puis elle entra profondément dans la terre labourée d'un champ situé derrière cette écurie.

Pour que l'on puisse juger de la vitesse de ce projectile énorme, nous dirons qu'un camion chargé au repos dans la cour, a été complètement retourné sur place, sans avoir été touché par la chaudière.

Par suite de l'ébranlement de l'air, presque toutes les tuiles des toitures des différents bâtiments de l'usine ont été soulevées et projetées sur le sol. Aussi la cour centrale du bâtiment présente-t-elle actuellement un spectacle lamentable : ce ne sont que briques, tuiles, morceaux de tubes et d'appareils de toutes sortes, madriers en fer complètement tordus, voitures défoncées, etc.

Comme on le voit, les dégâts matériels — couverts par des Compagnies d'assurances — sont énormes. On n'a pas heureusement à regretter d'accident de personnes. Le jeune Garcia François, âgé de 15 ans, qui couchait ce soir-là dans l'écurie, pour remplacer son père absent d'Oran, réveillé en sursaut par le bruit de la détonation, s'est instinctivement réfugié dans une armoire placée non loin des animaux et a ainsi échappé à un accident, car presque toute la toiture s'est effondrée dès le passage de la chaudière.

M. Bernard Nasaouer, tonnelier de l'usine, couché dans un bâtiment contigu à l'écurie, n'a été que légèrement blessé à la tête par un débris de tuile : des morceaux de chaudière sont venus tomber à la tête de son lit, après avoir démoli la cloison de sa chambre.

Enfin, dans l'écurie, un cheval a eu la tête fracassée par la chaudière et un petit âne a été étouffé sous les décombres.

Les causes de cette explosion sont encore inconnues. Comme tous les jours, les deux chaudières qui avaient marché dans la journée, ont été éteintes le soir à 7 heures, à la cessation du travail.

C'est l'une d'elles, la plus grosse, mesurant cent-cinquante mètres carrés de surface de chauffe et pesant quatre tonnes, qui a fait explosion. Le corps principal de la

chaudière a commis les dégâts que nous avons décrits et ses deux bouilleurs ont été projetés par-dessus les toits des bâtiments dans des champs voisins.

Ajoutons que la détonation a été si forte et l'ébranlement de l'air si considérable que dans les habitations voisines, de nombreuses portes ont été violemment ouvertes et les vitres des fenêtres brisées en morceaux.

Brasserie l'Algérienne
(*L'Écho d'Oran*, 23 et 25 mai 1909)

La Brasserie l'Algérienne a l'honneur d'informer sa clientèle que les expéditions ne souffriront aucun retard du fait de l'accident survenu.

Comme tous les ans à pareille époque — toutes les bières livrées ne sortant pas à moins de 3 mois de conserve — ses grandes caves renferment les provisions jusqu'à fin août.

Les caves n'ayant pas été touchées et la machinerie proprement dite (moteurs et machines à glace) n'ayant pas souffert, rien ne s'oppose à une livraison régulière.

Étude de M^e PITOLLET, notaire à Oran, rue de la Paix, n^o 1.

Société anonyme « L'Algérienne »
(*L'Écho d'Oran*, 26 juin 1909)

I. — Suivant délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme « L'Algérienne », en date du 27 mai 1908, il a été décidé que le capital de la dite société serait augmenté de 100.000 fr. par l'émission de 200 actions de 500 fr. chacune, avec faculté de réalisation partielle et tous pouvoirs étaient donnés à cet effet au conseil d'administration. Ces nouvelles actions devaient être privilégiées à l'égard de celles antérieurement souscrites.

II. — Suivant acte reçu par M^e Pitollet, notaire à Oran, le 24 novembre 1908, M. Michel Klein, administrateur délégué de la dite société, demeurant à Oran, a déclaré que sur les deux cents actions, dont la création avait été décidée au cours de l'assemblée générale du 27 mai 1908, cent trente actions avaient été souscrites entièrement.

III — Suivant acte reçu par le dit M^e Pitollet le 25 mai 1909, M. Klein, en qualité sus-exprimée, a déclaré que depuis la déclaration de souscription du 24 novembre 1908, il avait été souscrit douze autres actions, par deux personnes représentant ensemble un capital de 6 000 fr. sur lequel il a été versé une somme de 5.250 fr., représentant plus du quart du capital souscrit, et que ces 5.250 fr. avaient été versés dans la caisse de la brasserie « L'Algérienne », et à l'appui de cette déclaration, M. Klein a représenté une pièce certifiée véritable et signée par lui contenant les noms, prénoms, professions et domicile des deux souscripteurs, le nombre des actions souscrites et le montant des sommes versées par chacun d'eux, laquelle pièce est demeurée annexée au dit acte avec lequel elle a été enregistrée.

IV. — Suivant acte reçu par M^e Pitollet, notaire sus-nommé, le 17 juin 1909, M. Klein, en sa dite qualité, a déposé au dit M^e Pitollet, une expédition de la dite délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « L'Algérienne », en date du 17 mai 1909 approuvant les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'acte du 20 mai 1909, reconnaît sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par M. Klein, dans le dit acte ainsi que les pièces à l'appui de cette déclaration concernant l'émission de douze actions privilégiées représentant un capital de 6.000 fr. consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1908.

Deuxième résolution

L'article cinq des statuts est modifié de la façon suivante, en ce qui concerne le chiffre du capital social :

« Article cinq. — Le capital est fixé à 821.000.

« Il est représenté par 1.642 actions de 500 fr. chacune, dont 142 actions privilégiées et 1.500 actions ordinaires. »

Deux expéditions des actes reçus par le dit M^e Pitollet, les 25 mai et 23 juin 1909, avec leurs annexes comprenant notamment les déclarations de souscription et de versement et les listes y annexées ont été déposées le 23 juin 1909 à chacun des greffes des tribunaux de commerce et de paix d'Oran.

Pour insertion :
Signé : PITOLLET.

(*L'Écho d'Oran*, 14 janvier 1911)

LA BRASSERIE ALGÉRIENNE prévient sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle mettra incessamment en vente une qualité de bière de ménage analogue aux bières de famille du Nord. Elle a été amenée à le faire par de nombreuses demandes de consommateurs qu'effraye le prix actuel du vin et ne négligera rien pour contenter la petite clientèle. La bière sera vendue au litre, en bouteilles anciennes de Vichy avec bouchons mécaniques, au prix de 0 fr. 30 le litre. (La bouteille sera consignée pour 0 fr. 10).

En fûts de 45 à 50 litres (Rondelles) : 25 fr l'hectolitre.

Cette bière ne contiendra aucun antiseptique et ne sera pas pasteurisée. Elle ne pourra donc être conservée longtemps, vu son faible degré alcoolique. Par le fait de sa pureté, elle est tout spécialement recommandée aux dames nourrissant leurs enfants et aux estomacs faibles que gêne l'acidité du vin. Les quelques cellules de levure qu'elle possèdera encore, en rendent l'usage tout indiqué, dans toutes les affections où la levure est prescrite par les docteurs.

Souscription pour les victimes de la « Norma »
(*La Dépêche algérienne*, 12 février 1911)

L'ALGÉRIENNE
BRASSERIE-MALTERIE

Bière fabriquée exclusivement avec des orges d'Algérie
(*L'Écho d'Oran*, 30 mai 1911)

La Brasserie Algérienne remercie très vivement la nombreuse clientèle qui a bien voulu essayer la bière de table dont elle avait annoncé la mise en vente et dont la

quantité livrée augmente tous les jours. Par les chaleurs qui commencent, toute personne soucieuse du bon fonctionnement de son estomac devra en faire sa boisson courante.

Pour nos faubourgs

Réunion du comité de défense des intérêts des faubourgs Est d'Oran

(*L'Écho d'Oran*, 7 janvier 1912)

.....
Pétition pour le prolongement du tram
Klein, directeur de l'huilerie de Delmonte ;
Pequignot, administrateur de la brasserie l'Algérienne de Delmonte

Tribune électorale

ORAN

Liste de Concentration républicaine

(*L'Écho d'Oran*, 27 avril 1912)

GASSER Jules, docteur en médecine, vice-président du Conseil Supérieur de l'Algérie.

.....
PÉQUIGNOT Augustin, administrateur de la Brasserie Algérienne.

Oran

(*L'Écho d'Oran*, 12-15 juillet 1912)

QUAND C'EST LA MODE. — Depuis qu'on a reconnu la valeur dépurative de la bière, la plupart des femmes en ont fait leur boisson ordinaire et il y a de ce fait bien moins de vilains boutons sur de jolis visages.

Il faut reconnaître que l'admirable organisation de la Brasserie l'Algérienne n'a pas peu contribué à implanter chez les familles oranaises le goût de son excellente bière de ménage livrée à domicile, à 30 centimes le litre.

Adresser les commandes à la Brasserie l'Algérienne, Oran.

Oran

(*L'Écho d'Oran*, 16 juillet 1912)

UNE BONNE NOUVELLE. — Désireux de satisfaire sa nombreuse clientèle, la Brasserie l'Algérienne a installé son dépôt de levure de bière à la Cordonnerie Franco-Suisse, 7, boulevard Seguin.

La Bière et l'hygiène publique

(*L'Écho d'Oran*, 2 août 1912)

La bière est sans contredit de toutes les denrées et boissons alimentaires, le produit qui présente le plus de garantie au point de vue de l'hygiène.

Depuis l'application de la loi sur les falsifications, elle avait toujours tenu le meilleur rang dans toutes les statistiques officielles.

Les résultats des statistiques de 1911 montrent qu'elle vient de battre son propre record et dans des conditions telles qu'il est **impossible** qu'elle soit à jamais distancée au point de vue de la loyauté de la fabrication.

Voici comment s'exprime le directeur du laboratoire municipal de Lille, agréé par l'État, dans son compte-rendu des travaux de l'année 1911 :

Bière. — Nous disions dans notre rapport de 1910 que la bière est de moins en moins falsifiée, qu'elle est, à beaucoup près, « **la plus pure de toutes les boissons.** »

Les résultats de cette année ne peuvent que confirmer cette affirmation, puisque sur 424 échantillons analysés en 1911. provenant de tout le département du Nord (échantillons prélevés **légalement** chez les débitants, chez les brasseurs ou déposés par le public), aucun n'était falsifié !

Si l'on approche de cette constatation, celle faite pour les six premiers mois de 1911 pour le département de la Seine, où aucun échantillon de bière non plus n'a été reconnu suspect, on peut hardiment conclure que la bière n'est jamais falsifiée.

La **Brasserie l'Algérienne** est heureuse de porter ces faits à la connaissance des consommateurs oranais et les engage à faire de la bière leur boisson favorite pendant l'époque des grosses chaleurs.

Oranais, demandez partout et surtout pendant les grosses chaleurs, l'« Algérienne », la la meilleure des bières.

BIERE DE MÉNAGE, à 30 centimes la bouteille Vichy. Livrée à domicile.
Adresser les commandes à la Brasserie.

L'ALGÉRIENNE

Brasserie - Malterie - Fabrication de glace hygiénique

Société anonyme au capital de 730.000 francs.

(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 avril 1913, p. 20-21)

La fabrication de la bière en Algérie a pris une place notoire au rang des plus grandes entreprises industrielles et commerciales. Des brasseries — peu nombreuses, il est vrai, mais très actives — s'y sont établies et, quoique ne se trouvant pas dans un pays éminemment consommateur de bière, leurs produits rencontrent des débouchés importants. Une, entre toutes, mérite d'être citée, tant pour son organisation parfaite, que pour l'excellence de ses produits : c'est la brasserie l'« Algérienne », d'Oran.

Cet établissement, fondé en 1899, est constitué en société anonyme au capital de 750.000 francs. Le directeur en est M. G. Koebel et l'administrateur délégué, M. A. Péquignot. Il a pour objet : la brasserie, la malterie et la fabrication de la glace hygiénique.

Le siège social et le principal établissement sont à Oran, un dépôt se trouve à Alger.

Les bâtiments de la brasserie l'« Algérienne » occupent une superficie de plus de 8.000 mètres ; ils ont été aménagés par la Société en vue de leur affectation spéciale et peuvent, à tous égards, être cités comme modèle d'agencement et d'installation.

L'outillage mécanique de la brasserie comporte deux machines à vapeur ; une Compound, d'une force de 250 chevaux, actionne deux puissantes machines à glace, l'autre a une force de loi) chevaux.

La chaufferie comprend deux chaudières Pacok Wilcox [Babcock & Wilcox].

La bière se fabrique à fermentation basse, comme sont obtenues les bières de l'Est ; la Société l'« Algérienne » n'emploie, pour cette fabrication, que des orges d'Algérie de premier choix.

L'usine expédie la bière en fûts et en bouteilles : la production totale atteint 12.000 hectolitres par an.

Au début, la Société faisait venir de France les malts qu'elle utilisait : désireuse par la suite de n'être tributaire de personne et voulant profiter de la qualité supérieure des orges algériennes, la direction installa avec les derniers perfectionnements une malterie qui, avec ses machines modernes de nettoyage et de touraillage et ses retourneurs mécaniques, assure une préparation irréprochable des malts.

La provision de malt s'effectue pendant les six mois d'hiver : elle est ensuite mise à l'abri dans des silos spécialement aménagés à cet effet.

L'usine de fabrication de la glace hygiénique est non moins bien installée ; l'eau employée est épurée dans l'usine même par deux appareils Keningkot [sic] et Chevalet qui la débarrassent entièrement des impuretés qu'elle peut contenir. Les machines à vapeur de cette partie de la brasserie l'« Algérienne » correspondent à des réfrigérants et à des condenseurs de compresseurs à glace dont on remarque le fonctionnement régulier.

Une dynamo avec tableau de distribution alimente l'usine entière en éclairage électrique.

Dans les trois branches de son commerce : brasserie, malterie, fabrication de la glace, la Société l'« Algérienne » se fait remarquer par l'excellence de ses produits.

La bière l'« Algérienne », qui se vend partout en Algérie et au Maroc, est une bière absolument naturelle, ne renfermant que de l'orge et du houblon, et pouvant lutter avantageusement avec toutes les bières connues, même avec les plus réputées.

Elle a obtenu en très grand nombre les plus brillantes récompenses, notamment des médailles d'or à Paris en 1900 et à Saint-Louis en 1904 : un grand prix à Milan en 1906 ; elle était hors concours et membre du jury à Londres en 1908 ; à Bruxelles, en 1910, la Société avait exposé de superbes orges sélectionnées ainsi que des malts fabriqués avec les orges d'Algérie : une médaille d'or lui fut décernée.

L'« Algérienne » rend de signalés services à l'agriculture, car elle fournit aux cultivateurs ou colons des semences d'orge sélectionnées venant de France, et elle achète ensuite leurs récoltes même avec une prime de 2 francs par cent kilos.

Ce rapide exposé ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails de la fabrication de la bière, des malts et de la glace hygiénique ; qu'il nous suffise de dire que toutes les manipulations se font suivant les dernières données de la science et procèdent d'une rigoureuse propreté ; un personnel spécialisé aux divers travaux de l'usine est sagement dirigé pendant les différentes phases de la préparation. Une telle organisation n'a pas tardé à rallier les suffrages du public qui multiplia ses commandes à la Société. Aujourd'hui, dans la ville d'Oran, la glace hygiénique de la « Société Algérienne » est, employée dans la plupart des établissements et les consommateurs sont unanimes à en reconnaître la bonne qualité en même temps que l'inoffensivité [innocuité], ce qui n'est pas toujours facile à obtenir lorsque l'eau employée n'est pas soumise à une minutieuse épuration.

Quant à la bière de la société l'« Algérienne », nous croyons inutile de rappeler que sa réputation a franchi les limites du département d'Oran ; universellement employée en Algérie par des consommateurs qui savent en reconnaître la saveur et la légèreté, elle est utilisée soit comme boisson de table, soit comme boisson de rafraîchissement. À ce sujet, qu'il nous soit permis de dire que les personnes qui ne peuvent supporter le vin ont, jusqu'à un certain point, tort de boire de l'eau pendant leurs repas. L'eau, en Algérie, n'est pas d'une pureté absolue : quand elle ne contient pas de germes bacilligènes, ce qui est souvent le cas, elle contient tout au moins des dépôts calcaires qui, par leur amas, peuvent avoir une action pernicieuses sur l'organisme, en particulier

sur celui des jeunes enfants, chez qui elle développe le lymphatisme et l'anémie. De pareils dangers ne sont pas à redouter avec l'emploi de la bière l'« Algérienne » ; facilement digestible, elle n'introduit dans le système général que des produits rigoureusement purs. D'autre part, ses principes essentiels sont d'un salubre effet sur le fonctionnement du rein dont le rôle est considérablement facilité par l'absorption de la bière lorsqu'elle n'est pas prise en quantité exagérée.

Au point de vue médical et comme produit d'alimentation, la bière l'« Algérienne » possède de réelles propriétés nutritives ; en outre, elle est savourée par une clientèle nombreuse de consommateurs qui aiment son goût agréable et son arôme. N'est-ce pas là deux qualités suffisantes pour justifier la merveilleuse réputation dont elle jouit en Algérie ?

Dans le département d'Oran, en particulier, les bières de fabrication métropolitaine ou étrangère ont une à une fait place à la bière l'« Algérienne ». C'est qu'en effet, cette bière est essentiellement fabriquée pour être consommée sur place, pour répondre aux besoins du pays ; elle est donc exempte de cette forte teneur en alcool qui donne aux autres bières leur goût âpre et les rend presque aussi dangereuses que les boissons apéritives ou digestives. C'est là une qualité précieuse que les consommateurs de l'Oranie n'ont pas manqué d'apprécier.

La bière l'« Algérienne » est la véritable boisson de famille et de café. En famille, on la garde en bouteilles dont la fermeture spéciale lui conserve très longtemps sa fraîcheur. Elle constitue une délicieuse boisson de table plus facilement assimilable que le vin, plus savoureuse et plus hygiénique que l'eau. Au café, elle est livrée en fûts qui, par le passage de l'acide carbonique, débitent une bière mousseuse et légère et celle-ci, lorsqu'elle passe dans un serpentin entouré de glace, prend une fraîcheur agréable qui fait d'elle une rafraîchissante boisson d'été.

Il était intéressant de souligner dans ce numéro spécial à l'Oranie, l'importance remarquable de la brasserie l'« Algérienne » : celle-ci apporte en effet un large tribut au commerce oranais dont on s'accorde à reconnaître l'extension chaque jour plus grande. Au seul point de vue de son outillage, elle mérite déjà d'être signalée. Ne sont-elles pas d'un réel intérêt ces photographies que nous reproduisons ci-contre des différentes parties intérieures de l'usine. Elles montrent qu'en Algérie aussi bien qu'en France, l'initiative et la persévérance d'esprits éclairés peuvent faire de grandes choses et mener à bien une entreprise difficile comme l'est celle de la fabrication de la bière.

Prospère dès ses débuts, la brasserie l'« Algérienne » a chaque année perfectionné son installation. Les améliorations de 1912 n'ont pas été les moindres : elles ont doté les différentes salles de manipulations d'un outillage moderne, mis à jour des plus récentes données de la science. Cette perfection de l'installation matérielle ajoutée à l'excellence des produits employés et aux connaissances techniques de tout le personnel de l'usine explique le développement fécond de la Brasserie l'« Algérienne » qui s'affirme maintenant la plus florissante des brasseries algériennes.

La bière l'« Algérienne » a triomphé dans tout le département d'Oran et en bien d'autres points de la Colonie, des marques similaires qui lui étaient opposées. Comment serait-elle arrivée à un pareil résultat si elle n'avait eu les qualités sérieuses que l'Afrique du Nord illustrée se fait un devoir de signaler à ses nombreux lecteurs.

Malterie-germoir.

Salle de fabrication.

Bâtiments de la chaufferie et épurateur Keningkot.

Chaufferie et appareils épurateurs Chevalet.

Salle des machines.

Réfrigérants des machines à glace et à vapeur.

Obtenus sur plaques « As de Trèfle ».

(*L'Afrique du Nord illustrée*, 25 juillet 1914)

Brasserie l'Algérienne, à Oran. — Cette société a obtenu, pendant le dernier exercice, un bénéfice de 100.521 francs contre 79.426 francs précédemment, mais les dividendes resteront néanmoins fixés au montant antérieur de 8 % pour les actions privilégiées et 4 % pour les actions ordinaires.

AVIS

(*L'Écho d'Alger*, 31 mai 1915)

(*La Dépêche algérienne*, 31 mai 1915)

Les BRASSERIES soussignées, désireuses, malgré leurs charges croissantes, d'éviter à leur honorable clientèle une hausse de prix, ont décidé, afin d'enrayer la principale cause de leurs pertes, de faire payer les bouteilles à bière de toute contenance au prix uniforme de 20 centimes, Les bouteilles vides seront reprises au même prix qu'elles ont été facturées. Celles non facturées antérieurement au 1^{er} juin 1915 resteront notre propriété incontestable. Cette mesure sera applicable le 1^{er} juin 1915.

Brasserie d'Alger*, à Alger.

Brasseries de la Loire, à Saint-Étienne.

Brasserie de la Méditerranée, à Marseille.

Brasserie l'Algérienne, à Oran.

Brasserie et malterie « Le Phénix »*, à Marseille.

À VENDRE

(*La Dépêche algérienne*, 5 avril 1919)

Une machine à vapeur horizontale Compound-Tandem, à distribution par soupapes à détente variable par le régulateur au cylindre « haute pression », à condensation par mélange, de construction de la maison Giraud et Soulet, de Marseille, puissance normale indiquée 120 HP, à la pression effective de la vapeur à 11 kg, puissance maxima indiquée 200 HP.

Cette machine a marché 4 ans et est à l'état de neuf.

Pour visite et tous autres renseignements s'adresser à la Brasserie l'Algérienne, à Oran.

Charles Victor BOURGEOIS (1890-1963), président

Genre de Jean-Jacques Wohlhüter (ci-dessus).

Polytechnicien.

Licencié en droit.

Ingénieur des ponts et chaussées et, simultanément,
président de la Nouvelle-Gallia (Grande Brasserie)(1890), Paris : voir [encadré](#).
de la Brasserie l'Algérienne à Oran (1901).
et de la Société viticole d'Adélia.

Bière Pilsen
Glace hygiénique des usines de Pontéba
Orléansville
(*La Dépêche algérienne*, 8 mars 1921)

MM. Giraud frères et Arlandis fils, dépositaires exclusifs pour le département de la Bière Pilsen, de la grande brasserie « L'Algérienne » d'Oran, ont l'honneur de confirmer à MM. les débitants qu'aucune interruption de livraison de bière Pilsen, en canettes ou en fûts ne se produira, même au plus fort de l'été. Ils leur en renouvellent l'assurance formelle.

D'autre part, MM. Giraud frères et Arlandis fils informent également MM. les débitants, les bouchers et tous les commerçants ayant besoin de glace que jamais la glace hygiénique des usines de Pontéba-Orléansville, dont ils sont les dépositaires, ne leur fera défaut.

5, rue d'Alger, 5, Blida.

L'ALGÉRIENNE
BRASSERIE-MALTERIE, FABRIQUE DE GLACE
S.A. frse au capital de 0,821 MF.
Siège social : Oran, 2, rte de Sidi-Chami (Delmonte).
Registre du commerce : Oran, n° 1.407
Compte de chèques postaux : Alger, n° 43-44
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 933)

Conseil d'administration
Composé de 3 à 5 membres, nommés p. 5 ans
KLEIN (Michel), 2, r. Alsace-Lorraine, Oran ;
BRUSTLEIN (Henri), 70, r. d'Arzew, Oran ;
DUPUY (Charles), 3, r. de Lyon, Oran ;
KOEDEL (Georges), 7, bd Seguin, Oran.
STOTZ (Julien), à Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

Commissaires aux comptes
CASTANIÉ (Joseph), 1, r. Coulmiers, Oran ;
LLOBET (Pierre), 11, r. du Fondouck, Oran.

Capital social. — 821.000 fr. en 1.500 act. ordinaires et 142 act. privilégiées de 500 fr. chacune.

Obligations. — 300.000 fr. d'oblig. dt 250.000 fr. de remboursés ; le reste, soit 50.000 fr., remboursable 10.000 fr. par an.

Bilan au 31 mars 1924 (fr.)

ACTIF	
Terrain, bâtiments	728.141 46

Installation, outillage, matériel	177.525 24
Approvisionnement	686.724 30
Débiteurs divers	547.507 64
Disponibilités	110.549 80
	<u>2.250.446 44</u>
PASSIF	
Capital	821.000 00
Obligations	58.500 00
Rés. légale	146.536 10
Coupons échus	32.471 40
Fds de rés.	421.076 70
Créditeurs divers	270.287 51
Profits et pertes	500.574 73
	<u>2.250.446 44</u>

Profits et pertes au 31 mars 1924 (fr.)

DÉBIT	
Rés. légale	25.008 73
Act. ord. et privilégiées	133.490 00
Administrateurs	48.005 00
Amortissements	141.391 80
Fds de rés.	98.974 26
Rés. impôt sur coupons	15.000 00
Solde à reporter	38.704 94
	<u>500.574 73</u>
CRÉDIT	
Profits et pertes	500.574 73
	<u>500.574 73</u>

Brasserie l'Algérienne
(La Journée industrielle, 9 juillet 1924)

Oran, 7 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue récemment, après avoir approuvé les comptes du dernier exercice clos le 31 mars 1924, a décidé de répartir ainsi le solde bénéficiaire : réserve légale 25.008 francs ; amortissements, 141.391 fr. ; fonds de réserve, 98.974 fr. ; dividende. 133.490 fr. ; tantièmes au conseil, 48.005 francs ;

compte impôts sur coupons actions, 15.000 fr. ; report à nouveau, 38.704 fr. Le dividende ressort à 95 fr. par action privilégiée et à 80 fr. par action ordinaire.

CARNET.
(*L'Écho d'Oran*, 26 octobre 1924)

FIANÇAILLES. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M^{lle} Germaine Koebel, fille de M^{me} Koebel, propriétaire du « Franco-Suisse », et de M. Koebel, directeur de la Brasserie Algérienne, avec M. Edmond Soulier, fils de M^{me} et de M. Soulier, pharmacien à Oran.

Nos compliments les meilleurs aux jeunes fiancés et nos sincères félicitations aux deux honorables familles qui vont s'unir.

L'ALGÉRIENNE
BRASSERIE-MALTERIE, FABRIQUE DE GLACE
S.A. frse au capital de 0,821 MF.
Siège social : Oran, 2, rte de Sidi-Chami (Delmonte).
Registre du commerce : Oran, n° 1.407
Compte de chèques postaux : Alger, n° 43-44
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 947-948)

Conseil d'administration
Commissaires aux comptes

Idem.

Résultats des derniers exercices

Ex.	Divid. net par act. O	Divid. net par act. P
1922-1923	80 00	95 00
1923-1924	80 00	95 00
1924-1925	80 00	95 00
1925-1926	100 00	115 00

Brasserie L'Algérienne, à Oran
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1927)

Oran, 21 juillet. — Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1927, approuvés par l'assemblée ordinaire, accusent un bénéfice de 761.736 francs, formant avec le report de l'exercice précédent un solde disponible de 807.719 francs.

Le dividende a été fixé à 115 francs net par action privilégiée et 100 francs net par action ordinaire.

AVIS
(*L'Écho d'Oran*, 9-11 avril 1928)

La Brasserie l'Algérienne informe les laitiers et chevriers qu'elle a de la drêche de disponible.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

Brasserie l'ALGÉRIENNE
(*L'Écho d'Oran*, 6 juin 1928)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 23 juin 1928, à quinze heures, au siège social, à Oran, faubourg Delmonte.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1928 ;
- 2° Rapport du conseil d'administration
- 3° Rapport du commissaire censeur :
- 4° Affectation des bénéfices, fixation du dividende ;
- 5° Nomination des commissaires pour l'exercice 1928-1929 ; fixation de leur rémunération.
- 6° Remplacement ou réélection d'un administrateur sortant ;
- 7° Tirage des obligations à rembourser ;
- 8° Reddition des comptes des opérations commerciales faites avec un administrateur.
Le conseil d'administration.

L'ALGÉRIENNE
Société anonyme au capital de 891.000 francs
SIÈGE SOCIAL À ORAN, AVENUE DE SIDI-CHAMI

Tous les actionnaires de la Société anonyme l'ALGÉRIENNE, porteurs d'actions de priorité, sont convoqués en assemblée spéciale au siège social, à Oran, pour le vendredi 22 juin 1928, à 16 heures.

ORDRE DU JOUR

Ratification des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société le 31 mai 1928, relativement à la transformation des actions de priorité antérieurement émises, en actions ordinaires et modifications à apporter aux articles 5 et 46 des statuts.

Pour avoir le droit d'assister à cette assemblée spéciale, les propriétaires d'actions de priorité doivent déposer au siège social, cinq jours au moins avant la réunion, soit leurs titres, soit un récépissé en constatant le dépôt dans une banque ou un établissement de crédit.

Le conseil d'administration.

LA MAISON DU CAFÉ
Angle bd Seguin et rue d'Arzew
(*L'Écho d'Oran*, 28 juin 1928)

C'est ce soir, à 6 heures, qu'aura lieu l'ouverture sensationnelle de LA MAISON DU CAFÉ dont les Oranais ont pu voir le splendide agencement. En effet, les sympathiques propriétaires de cet établissement, n'ont rien négligé pour doter la ville d'une maison unique en son genre où le bon café express fera les délices des véritables gourmets.

On servira également des consommations de 1^{er} choix, des glaces napolitaines et la fameuse bière brune et blonde de la Brasserie Algérienne qui, par sa qualité, peut rivaliser avec n'importe quelle marque étrangère.

ORAN
(L'Écho d'Oran, 7 septembre 1928)

UN CAMIONNEUR ATTAQUÉ. — Hier soir, à 6 heures, le camionneur Alonso Francisco, 43 ans, livreur à la Brasserie Algérienne, passait avec son camion dans la rue de Nancy, à Miramar, lorsqu'il fut arrêté par deux indigènes, en état d'ivresse, qui le sommèrent de lui donner des bouteilles de bière.

Sur le refus d'Alonso, les deux indigènes montèrent sur le camion et prirent des bouteilles vides qu'ils lancèrent à la tête du camionneur.

Gravement blessé, Alonso fut secouru par des légionnaires de passage ; l'un d'eux, Leblangi Paul, reçut un coup de bouteille qui le blessa à la joue gauche.

Requis par un témoin de cette sauvage agression, l'agent Laurent, de service rue Lamartine, se rendit aussitôt sur les lieux où il procéda à l'arrestation des indigènes qui furent conduits au 3^e arrondissement avec l'aide des légionnaires.

Vu leur état d'ébriété, le commissaire ne put interroger les agresseurs, qui furent mis à la geôle.

L'état des blessés n'est pas grave.

Publicité
(L'Union commerciale oranaise, 15 septembre 1928)



ORAN
(L'Écho d'Oran, 28 février 1929)

INCENDIE. — Hier, à 1 heure 30 de l'après-midi, la corne d'alarme annonçait qu'un incendie venait de se déclarer dans le secteur du 5^e arrondissement. C'était un grand entrepôt de la Brasserie Algérienne, au faubourg Delmonte, qui était la proie des flammes.

Alertés par la police, les sapeurs-pompiers se rendirent immédiatement sur les lieux avec la moto et la tonne-pompe, sous les ordres du commandant Albert Dehaën.

Le foyer se trouvait dans une cave immense, renfermant des milliers de tonneaux vides et une grande quantité de paillons d'emballage. Une fumée aveuglante s'échappait de ce sous-sol, empêchant les sapeurs-pompiers d'intervenir avec efficacité. Néanmoins, deux d'entre eux, munis de casques respiratoires, réussirent à pénétrer dans la cave pour se rendre compte de la situation.

La fumée montant de plus en plus épaisse par la seule issue de l'entrepôt, tout secours fut jugé inutile de ce côté. On décida alors d'ouvrir des brèches dans le plafond, et par ces ouvertures, les sapeurs-pompiers introduisirent leurs lances.

L'eau ne faisant pas défaut, plusieurs bouches à incendie purent fonctionner à la fois. À 9 heures du soir, le foyer principal était circonscrit et tout danger avait disparu. Les dégâts, qui paraissent élevés, sont couverts par cinq compagnies d'assurances

Remarqué sur les lieux, MM. Renucci, substitut du procureur de la République ; Marrié, conseiller municipal du quartier ; Bourrette, commissaire central ; Cornette et André, commissaires de police ; le capitaine Kiener, major de la garnison.

Ajoutons que, dès l'alarme donnée, les piquets de service de la garnison s'étaient également rendus sur les lieux du sinistre où ils ont coopéré à maintenir le service d'ordre avec des brigades d'agents de tous les arrondissements.

GLACE

AVIS AUX CONSOMMATEURS (*L'Écho d'Oran*, 6 août 1929)

Pour assurer à la clientèle oranaise une régularité et une sécurité plus grande pour la fourniture de la glace qui lui est nécessaire, la Brasserie l'Algérienne, les Glacières de Raz-el-Aïn* et la Glacière Union ont décidé de charger un organisme commun qui prendra le nom de « Comptoir de vente des glacières réunies » pour la livraison à leur clientèle.

Cet organisme commun commencera à fonctionner à partir du samedi 3 août 1929.

GRAVE ACCIDENT À ORAN

UN OUVRIER DE LA BRASSERIE ALGÉRIENNE A UN BRAS PRIS DANS UN ENGRENAGE (*L'Écho d'Oran*, 21 mai 1931)

Cette nuit, vers 1 h. 30, un grave accident s'est produit à la Brasserie Algérienne, faubourg Delmonte.

L'ouvrier Bouadda Abdelkader, 25 ans, a eu le bras droit pris dans l'engrenage d'une machine, M. Koebel, directeur, a fait hospitaliser le blessé.

Brasserie L'Algérienne, à Oran

(*La Journée industrielle*, 25 juillet 1931)

Oran, 23 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue récemment a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 mars 1931 et a voté la répartition d'un dividende de 250 fr. net par action, payable à partir du 1^{er} août prochain.

Oran
(*L'Écho d'Alger*, 24 novembre 1931)

FIANÇAILLES. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir les fiançailles de M^{lle} Madeleine Loumagne, fille du sympathique président du Syndicat des pharmaciens de l'Oranie, vice-président de la chambre de commerce d'Oran. et de M^{me} Loumagne, avec M. André Klein, industriel à Oran, fils de M^{me} et M. Michel Klein.

Nos félicitations aux futurs époux et à leurs honorables familles.

Médailles du travail aux ouvriers ou employés
(*JORF*, 25 juillet 1932, p. 8165-1866)

ORAN

M. Albert (Paul-Alphonse), ouvrier brasseur à la Société de la brasserie algérienne, à Oran.

M. Berkane (Krachal Bennaceur), ouvrier brasseur à la Société de la brasserie algérienne*, à Oran.

M. Blanco (José), camionneur à la Société de la brasserie algérienne, à Oran.

M. Brack (Charles), ouvrier brasseur à la Société de la brasserie algérienne, à Oran.

M. Bru (José-Manuel), ouvrier brasseur à la Société de la brasserie algérienne, à Oran.

M. Bru (Manuel-Jean-Baptiste), ouvrier brasseur à la Société de la brasserie algérienne à Oran.

M. Hausauer (Bernard), ouvrier tonnelier à la Société de la brasserie algérienne, à Oran.

M. Maadja (Hamed Filali), chauffeur d'automobile à la Société de la brasserie algérienne, à Oran.

M. Rosello (Vincent-Amable), ouvrier tonnelier à la Société de la Brasserie algérienne, à Oran.

M. Soler (Alfred), garçon brasseur à la Société de la Brasserie algérienne, à Oran.

UNE VISITE À LA BRASSERIE L'ALGÉRIENNE (*L'Écho d'Oran*, 1^{er} juillet 1934)

Jeudi dernier, la direction de la BRASSERIE L'ALGÉRIENNE conviait ses clients et tous les amateurs de bière à visiter son installation.

Nombreux furent les visiteurs qui répondirent à cette invitation et qui, guidés par les chefs de services, purent visiter la formidable installation qu'exige la fabrication de la bière.

Dans un prochain article, nous donnerons à nos lecteurs toutes les explications techniques relatives à cette fabrication. Pour aujourd'hui, contentons nous d'esquisser une vue d'ensemble de la Brasserie l'Algérienne.

« Urbs in Urbi » : « Une Ville dans la Ville ». Telle est l'impression très nette qui se dégage de cette visite.

Une ville avec tous ses corps de métiers : brasseurs, menuisiers, ébénistes, maçons, peintres, électriciens, mécaniciens, chauffeurs, ajusteurs, tourneurs, chaudronniers. Une ville avec ses bureaux d'étude, ses dessinateurs ses comptables, ses courtiers Une ville où tout est surveillé, entretenu, réparé par des spécialistes de choix. Une ville avec ses bars où l'on déguste la bière blonde et brune servie d'une façon impeccable. Une ville où tous les habitants travaillent et circulent gais mais silencieux. Une ville où, au cours de nombreuses visites, nous n'avons jamais entendu formuler un reproche ni même une observation.

Jeudi prochain. 5 juillet, à 15 heures, la Brasserie l'Algérienne ouvrira à nouveau ses portes. Venez nombreux visiter cette magnifique installation qui, certainement, est unique en Algérie.

Une visite à la Brasserie l'Algérienne
(*L'Écho d'Oran*, 8 juillet 1934)

Jeudi dernier, plusieurs centaines de visiteurs avaient répondu à la gracieuse invitation de la Direction de la Brasserie l'Algérienne.

Ils se retirèrent enthousiasmés par la magnifique organisation de cette brasserie où, à la suite de leur visite, ils furent déguster l'excellente BIÈRE L'ALGÉRIENNE.

Devant le succès obtenu, la Direction de la Brasserie a décidé de continuer la série des visites. Elle invite tous les amateurs de bière à venir JEUDI 12 JUILLET, À 15 HEURES, à la BRASSERIE L'ALGÉRIENNE, sous la conduite des chefs de services. Ils pourront se rendre compte de l'importance de l'organisation que nécessite la fabrication de la bière.

MM. les cafetiers et débitants de boissons sont invités tout spécialement.

ORAN
(*L'Écho d'Oran*, 15 juillet 1934)

FÊTE PATRONALE DE DELMONTE. — La retraite aux flambeaux qui a été exécutée à l'occasion de la Fête nationale avec le concours des « Amis Réunis » a été parfaitement réussie. Sur tout le parcours, la population s'est portée en foule en applaudissant, et en allumant des feux de Bengale.

Comme il est de coutume tous les ans à l'occasion des fêtes, M. Koebel, directeur de la Brasserie l'Algérienne, a offert gracieusement un rafraîchissement aux exécutants de la fanfare des « Amis Réunis »

La distribution de pain aux indigents aura lieu ce matin à 9 heures devant le poste de police.

Divers jeux d'enfants auront lieu sur la place de Delmonte l'après-midi à partir de 17 h., jeux de ciseaux, courses en sac, dotées de trois prix. Chaque joueur se munira de son sac.

Le bal public organisé avec le concours des meilleurs éléments de la musique civile commencera à 22 heures.

ORAN

FOOTBALL
(*L'Écho d'Oran*, 25 décembre 1934)

L'après-midi, les Tchèques étaient reçus à la Brasserie « L'Algérienne » et nos visiteurs, aimablement accueillis par MM. Koebel et Bisantz, qui furent des maîtres de maison parfaits, prirent plaisir à déguster notre bière oranaise.

Ravis de cette réception intime, les joueurs du Zidenice remercièrent chaleureusement leurs hôtes et se retirèrent enchantés de leur visite.

LE TRAVAIL REPREND À ORAN CE MATIN
(*L'Écho d'Alger*, 26 janvier 1937)

Le nombre des grévistes

Une statistique de la grève n'a pas été établie aujourd'hui. On croit cependant que le nombre des grévistes est supérieur à celui de samedi, mais il n'atteint pas la totalité des ouvriers dans chaque corporation, sauf aux trams et chez les dockers. C'est ainsi que la Brasserie algérienne, l'entreprise des transports Ruffié, les chais de vins, les ateliers de la métallurgie Ducros, les magasins Prix-Unic, la Shell, etc., ont travaillé avec la presque totalité de leur personnel.

Par contre, les ouvrières de l'usine Bastos se sont jointes au mouvement ainsi que des employés de plusieurs maisons de commerce.

Publicité
(*La Presse nord-africaine*, 20 avril 1939)



MÉDAILLE DU TRAVAIL
(*La Dépêche algérienne*, 20 août 1939)

Mendoza, brasseur à la brasserie « L'Algérienne », à Oran

Commission de cotation de valeurs mobilières algériennes
Bulletin du 20 février 1941
(*La Dépêche algérienne*, 21 février 1941)

Sociétés agricoles
Brasserie « L'Algérienne » d'Oran, 4.500 (demandé)

Oran
(*L'Écho d'Alger*, 6 avril 1942)

Décès. — M. Jean Georges Koebel, directeur de la Brasserie Algérienne
Condoléances.

Louis Ladislas AZEMA, président

Gendre. de *Victor* Bourgeois, ci-dessus.

Polytechnique 1920. Ingénieur École supérieure d'électricité 1930.

Il reprend les intérêts familiaux.

Président de la Nouvelle-Gallia (Grande Brasserie)(1890), Paris : voir [encadré](#).

Jacques BOURGEOIS, directeur commercial

Fils de Charles Victor Bourgeois (ci-dessus) et de Emma Louise Berthe Wohlhüter.

— Patrick.

Directeur technique de la Nouvelle Gallia et de la Brasserie l'Algérienne d'Oran.

10.000 travailleurs en grève dans l'Oranie
(*Alger républicain*, 27 novembre 1947)

Hier, à Oran, plus de 4.800 dockers ont cessé le travail. La grève sera poursuivie jusqu'à satisfaction des revendications.

À Nemours, 560 dockers ont débrayé ; à Béni-Saf, 70 ; à Arzew, 400 ; à Mostaganem, 600.

De même, devant l'attitude des employeurs, 3.000 ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics se sont mis en grève hier à Oran. La grève touche également Saint-Lucien et Mers-el-Kébir.

Dans l'alimentation, le personnel de la Brasserie l'Algérienne cessera le travail aujourd'hui si satisfaction ne lui est pas donnée.

Les ouvriers meuniers ont également déposé leurs revendications.

Il en est de même pour les T.C.R.F.A. et pour diverses entreprises industrielles.

Les ingénieurs des mines de charbon de Colomb-Béchar ont, de leur côté, décidé la grève pour le 1^{er} décembre s'ils n'obtiennent pas un relèvement de traitement.

À ORAN

D'importantes forces de police empêchent
une réunion syndicale
(*Alger républicain*, 24 juin 1948)

Le syndicat de la brasserie « L'Algérienne » ayant annoncé hier une assemblée générale avec la participation de E. Angonin, secrétaire général de l'Union des syndicats d'Oranie (CGT), d'importantes forces de police ont été placées à l'entrée et autour de l'établissement pour en empêcher l'accès. Les ouvriers de l'intérieur se sont cependant réunis et ont protesté auprès de la direction.

1951 : PRISE DE PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU NORD MAROCAIN (BRANOMA)

Les grévistes de la brasserie « L'Algérienne »
(*Alger républicain*, 13 mai 1952)



Les travailleurs de la brasserie « L'Algérienne » ont fait grève durant 4 jours pour des augmentations de salaires. Notre photo : une partie des grévistes

À ORAN
8 JOUR DE GRÈVE À LA BRASSERIE « L'ALGÉRIENNE »
(*Alger républicain*, 15 mai 1952)

Les 200 travailleurs de la brasserie « L'Algérienne » d'Oran, en grève depuis le 7 mai pour leurs revendications, et en particulier, pour des augmentations de salaire, ont décidé mardi en assemblée générale, devant la réponse négative de la direction, de prolonger leur mouvement de trois jours.

Les travailleurs demeurent fermement décidés à obtenir satisfaction.

Par suite de la grève, la presque totalité des cafés oranais sont privés de bière.

L'ALGÉRIENNE - L'ALGÉRIENNE - L'ALGÉRIENNE



Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ NOUVELLE L'ALGÉRIENNE

NOUVELLE DÉNOMINATION
« BRASSERIE L'ALGÉRIENNE »
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du ??in 1958.

BRASSERIE MALTERIE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 9.770.000 NOUVEAUX FRANCS
DIVISÉ EN 19.540 ACTIONS DE 500 NOUVEAUX FRANCS CHACUNE
Statuts déposés en l'étude de M^e PLANTÉ-LONGCHAMP, notaire à Oran
SIÈGE SOCIAL À ORAN, 8, avenue de Sidi-Chami

ACTION DE 500 NOUVEAUX FRANCS
AU PORTEUR N° 0.005.309
ENTIEREMENT LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration : Louis Azéma
Un administrateur : ?
Chaix, Paris — 503 KA 2-2-61.

Ordonnance du 12 Dhou El Kaâda 1394 correspondant au 26 novembre 1974
Portant nationalisation des biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature de
certaines sociétés.

*(Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, 26
novembre 1974.*

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,
Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390
correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

.....

Ordonne :

Article 1^{er}. — Sont nationalisés à la date de publication de la présente ordonnance
au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire* :

.....

4° les biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature qui composent, en
Algérie, le patrimoine de la société « Brasserie l'Algérienne (BAO) », dont le siège social
est situé au 15, place de la Madeleine, Paris VIII^e (France), et plus généralement, les
biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature détenus par toutes sociétés,
filiales ou établissements connus sous la raison sociale, le sigle ou la dénomination
totale ou partielle de « Brasserie l'Algérienne » ;

.....

Jean-Louis AZÉMA (1930-2010), président

Fils de Louis Azéma, directeur de sociétés, et de M^{me}, née Germaine Bourgeois, fille de Victor Bourgeois (ci-dessus). Ci-dessus.

Il prend en 1963 la suite de son père à la [Nouvelle Gallia](#) et à la Brasserie L'Algérienne d'Oran.

Attaché de direction (1963), président-directeur général (1963) de la Société auxiliaire de gestion et de placement (Sagepa) : holding regroupant la famille Azéma et la Banque Rivaud (*Le Figaro*, 17 novembre 1990)(ses participations ont été reprises par Alspi).

Administrateur de l'Union de Brasseries (UDB), administrateur représentant la SAGEPA dans S.A. Interconstruction et [S.A. Entrepôts frigorifiques et glacières de l'Oranie « FRIGÉORAN »](#) (d'après *Ruggieri*, A.G., 27 mars 1986).

CESSION DE LA BRASSERIE D'ORAN

Les travailleurs attendent des explications

par Fayal M

(*Le Soir d'Algérie*, 24 juillet 2007)

www.djazairess.com

La nouvelle est tombée il y a tout juste 48 heures annonçant la privatisation de la Brasserie d'Oran (BAO) qui faisait partie du portefeuille du Groupe Boisson d'Algérie (SGP/Cojub) ¹.

Le repreneur, l'Eurl Vignobles de l'Oranie, est connu sur la place publique pour être propriétaire de commerces et de négoce de vin et de bière, donc pour être quelqu'un du secteur. Il a été, d'ailleurs, par le passé, un client qui se fournissait auprès de la brasserie d'Oran. Cette reprise par un privé algérien met fin à des années de feuilleton autour de la privatisation de la BAO, qui est presque ici, à Oran, une institution, sa création remontant au début du XIX^e siècle [*sic*]. Malgré la très forte concurrence qui s'est créée dans le marché de la bière, avec l'installation du groupe français Castel tout près d'Oran et qui, un temps, s'était fait connaître comme un éventuel repreneur, mais aussi avec les unités du Groupe Mehri, la brasserie d'Oran était parvenue à se maintenir en préservant une part du marché grâce à sa bière, la 31, toujours très appréciée par les amateurs.

Malgré un équipement vétuste, une opération de renouvellement d'une partie de la chaîne de fabrication, la brasserie d'Oran est l'une des seules unités de production de bière du groupe à présenter jusqu'à ce jour des comptes positifs.

Les différents avis d'appel d'offres qui, ces 10 dernières années, ont été émis par la SGP/Cojub, avaient mis à mal le moral des travailleurs dont une bonne partie a, peu à peu, choisi le départ volontaire devant l'incertitude de leur avenir. Aujourd'hui, il ne reste à peu près que 130 travailleurs dont certains cumulent 20 à 25 ans de métier. Mais l'annonce de la reprise a, pour l'heure surtout, abasourdi les travailleurs et leurs

¹ Société de gestion des participations conserves, jus et boissons.

représentants syndicaux, convaincus que leurs propres dossiers de reprise seraient acceptés par le CPE ². En effet, le collectif des travailleurs s'est constitué en société il y a de cela plusieurs années, en vertu du décret 01-353 du 10 novembre 2001 pour déposer leur dossier de rachat de leur propre unité et cela, lors de l'une des dernières soumissions en 2005. Les travailleurs étaient très confiants, car ils avaient appris qu'ils avaient été les seuls soumissionnaires à l'époque pour la reprise de la BAO. Aujourd'hui, avec cette annonce, c'est quelque peu la déception qui domine, d'autant plus que les représentants syndicaux n'ont aucune information officielle sur les détails de la reprise par l'Eurl Vignobles de l'Oranie, c'est-à-dire sur le montant de la cession, le devenir des travailleurs et, surtout, sur quel traitement a été réservé leurs dossiers de reprise. Une délégation doit se rendre à Alger ce samedi pour obtenir plus de précisions : pourquoi leur démarche de reprendre leur unité n'a pas été acceptée, et ensuite, sur ce qui attend les travailleurs qui, d'ores et déjà, réclament que leurs droits leur soient accordés dans l'éventualité d'une compression importante des travailleurs. Si la cession venait à se confirmer, c'est la fin d'une époque pour la BAO.

Après le feu vert pour la privatisation de la brasserie d'Oran
par Cherif Lahdiri
www.elwatan.com
mis en ligne le 30/07/2007

Désillusion chez les salariés

C'est avec un pincement au cœur que les 127 employés de la brasserie d'Oran, filiale de la SGP COJUB, appartenant au Groupe boissons Algérie (GBA), ont accueilli, samedi dernier, la nouvelle qui est tombée tel un couperet faisant état du feu vert du Conseil des participations de l'État (CPE) pour la privatisation totale de leur unité.

Le collectif des travailleurs avait soumissionné pour reprendre cette brasserie plus que centenaire. Les salariés qui se sont constitués en société et formulé une offre pour acquérir cette entreprise, viennent d'enterrer définitivement leur rêve d'en être à la fois salariés et propriétaires. La brasserie ne leur sera pas cédée. Le Conseil des participations de l'État (CPE), en a décidé ainsi. À l'instar de la brasserie de Reghaïa, l'autre filiale de même la Société de gestion des participations (SGP) mère, qui sera cédée au profit de la SARL Brasserie de l'Atlas, la brasserie d'Oran, sera reprise par l'EURL vignobles de l'Oranie, un professionnel très bien rodé sur la place d'Oran. Les deux transactions consistent en des cessions totales de ces unités. Le transfert de propriété interviendra dans les prochains mois. Le montant de la transaction de la cession à 100 % de la brasserie d'Oran qui est une SPA, sise à l'avenue Sidi Chahmi, dite BAO et qui produit de la bière alcoolisée et non-alcoolisée 31, avoisine 1 milliard de DA, selon une source proche du dossier. La tentative de privatisation en est à sa troisième offre depuis 1998. Ces péripéties n'ont aucunement influé sur le développement de ce groupe. Des investissements ont été consentis. Une extension de l'usine est déjà entamée à Tizirt (Tizi-Ouzou), et la bière marche bien. Très bien même. Avec un capital social de 120 milliards de DA, cette filiale représente à elle seule 41,9 % du chiffre d'affaires de la filière Brassicole du groupe et détient quelque 60 % de parts de marché de la bière à Oran et à Sidi-bel-Abbès voisine.

« Tous produits confondus, la capacité de production est de 70.000 hl/an, ce qui représente près de 27 millions de bouteilles », révèle M. Boulfad, PDG de la BAO. Le

² Conseil des participations de l'État.

chiffre d'affaires tourne autour de 363 milliards de DA et l'unité n'a jamais eu le moindre centime sur l'ardoise des dettes.

Il est à rappeler que cette cession intervient après la privatisation des eaux minérales Epem Mouzaia et Epem Ben Haroun, dépendant du même groupe GBA. Ce dernier contrôle 8 filiales : EPBRéghaïa, EPBAnnaba, EPBEL-Harrach, BAOOran spécialisées dans la production de bières, et EPEM Saïda spécialisée dans la production d'eau minérale. Le groupe GBA avait aussi privatisé à 100 % sa filiale des eaux minérales ES Batna.

BIÈRE

Deux grandes marques accaparent 80 % des ventes à Oran
par Cherif Lahdiri

www.elwatan.com

mis en ligne le 30/07/2007

La bière, un marché qui brasse des fortunes

Le marché de la bière ne cesse de prendre des couleurs à Oran. Deux grandes marques rassemblent, à elles seules, près de 80 % des ventes, dominant, de fait et de loin, les nombreux autres produits concurrents. Il y a, bien sûr, la beaufort, mais la vedette est, sans conteste, la fameuse bière populaire "31".

Oran : De notre bureau

Dans la deuxième ville du pays, la bière profite du flux des vacanciers en été mais aussi de la progression du nombre des bars-hôtels-restaurants.

Installée depuis quatre générations avenue Sidi Chahmi, la brasserie publique détient 60 % de parts du marché oranais. « Ici, on brasse plus de 70 000 hectolitres chaque année », explique M. Boulfad, PDG de BAO. C'est la fameuse traditionnelle bière 31 combinant un savant mélange d'orge, de houblon, de levure et d'eau. Populaire, elle a su résister à la concurrence. Depuis plus d'un siècle, et au fil des années, l'établissement s'est forgé un nom. Dans le même temps, les bières importées d'Europe, sont loin de la concurrencer. Son succès est tel que la stratégie de l'entreprise a connu un véritable tournant. Les méthodes artisanales de gestion et de production sont alors remises au placard. En 2005, l'entreprise a procédé au renouvellement de ses équipements, pour booster la marque à coup de plusieurs dizaines de millions de dinars d'investissements .

À côté de cette brasserie publique, Oran compte aussi le puissant groupe Castel, l'un des leaders mondiaux de négoce de vin, de la bière, des eaux minérales et boissons gazeuses. Installé à Tlalat, ce groupe produit , en plus de Castel, 33 Export, Coca-Cola et, bien sûr, la Beaufort qui se vend très bien. « Les ventes progressent de 6 % chaque année, grâce aux étés toujours aussi chauds mais surtout à l'effet « accro » des consommateurs », confie Hamid, comptable chez un distributeur bien connu sur la place d'Oran. « On brasse des milliards de centimes . Les jeudi, les ventes explosent », confie encore, ce comptable. « Les ventes ont progressé en volume depuis le début de l'année par rapport à l'an dernier. En quatre ans, le volume vendu a presque doublé », observe-t-il encore. Pourtant, la concurrence devient de plus en plus rudes ces dernières années, selon les professionnels.

Rude concurrence

Le marché de la bière a changé de visage ces dernières années. De nombreuses marques font leur apparition. La concurrence devient féroce lorsque les nouveaux venus, des marques telles que Heineken, Stella, ou encore Kronenbourg, commencent à grignoter des parts de marché, en lançant de nouveaux produits. Mais ces produits

importés doivent faire face aux taxes fiscales et douanières. À la TVA de 17 %, vient s'ajouter les droits de douanes. Résultat : les importateurs sont en difficulté à Oran, tout comme le sont les produits de la première brasserie privée à voir le jour en Algérie, la Sarl Tango. La Stella Artois et l'allemande Beck's qu'elle exploite sous licence, peinent ainsi à percer à Oran. La concurrence est rude, mais le marché est loin d'être saturé. « Les importateurs maîtrisent quasiment l'ensemble du circuit de distribution », observe un distributeur. De nouvelles marques de bière sont venues ainsi briser le monopole des brasseries publiques. Ce monopole brisé, le marché a explosé, ces dernières années. Phénomène qui fait grincer les dents aux associations de consommateurs dont celles qui luttent contre l'alcoolisme. « Hausse du phénomène de l'alcool au volant, problèmes de santé publique... la consommation d'alcool en Algérie est en hausse depuis vingt-cinq ans. La consommation continue sur sa pente ascendante. Une tendance qui pourrait s'accentuer dangereusement », avertissent ainsi les associations de consommateurs.
